



LA ZONTIENNE * 2020

Règlement

Art 1 - Le Club ZONTA-NIMES-ROMAINES, organise la «**13ème Zontienne** » COURSE FEMININE, en accord avec la ville de Nîmes.

Art 2 - Le parcours est conforme au règlement des courses hors stade.

Lieu : Clos Gaillard RD 907 - ancienne route d'Anduze à NIMES.

Date : le dimanche 18 octobre 2020 à :

- 9h30 pour la marche 10 km
- 10 h pour le 5 km
- 10h30 pour la marche

Art 3 - L'épreuve est ouverte aux **coureurs (10 km) et coureuses (5 et 10 km)** licenciés (ées) et non licenciés (ées) à partir de 16 ans (autorisation parentale pour les mineurs (es)).

NOUVEAUTE 2020 * La course du 10 km est ouverte aux COUREURS licenciés et non licenciés

EXCEPTIONNEL * La course 2020 des enfants est annulée

La participation à l'épreuve sportive organisée, est subordonnée à la présentation d'une licence **FFA - FSG - UFOLEP - TRIATHLON** portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou pour les non-licenciées à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie conforme datant de moins d'un an.

Art 4 - Les inscriptions pourront être faites

- **Sur le site** : www.endurancechrono.com à compter du 13 juillet jusqu'au **SAMEDI 17 OCTOBRE 2020** à 12 h.
- **Dans la salle des Costières** les **JEUDI 15** et **VENDREDI 16 OCTOBRE** de 12 h à 20 h.
(Adresse ci-dessous)

Les dossards pourront être retirés les JEUDI 15 et VENDREDI 16 OCTOBRE 2020 de 12h à 20h dans la Salle d'Exposition du Stade des Costières (rez-de-chaussée) avenue de la bouvine 30900 NIMES

Sous réserve d'avoir reçu les dossiers complets avant le 15/10/2020

Pour ceux ou celles s'inscrivant sur Internet le 15 - le 16 et le 17 octobre jusqu'à midi, ils ou elles ne pourront pas avoir leurs dossards disponibles à la salle des Costières.

Ils ou Elles devront attendre et les retirer le jour de la course.

LORS DU RETRAIT DES DOSSARDS, TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET LE (LA) CONCURRENT - (TE) NE POURRA PARTICIPER A LA MANIFESTATION (Documents obligatoires : certificat médical ou licence + charte d'engagement)

- **IL N'Y A PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE MATIN SUR LE SITE DU CLOS GAILLARD**
Pour satisfaire aux mesures de sécurité sanitaires, aucune inscription (course et marche) ne sera prise sur le site du Clos Gaillard - obligation de s'inscrire sur le site d'Endurance Chrono ou à la permanence à la salle des Costières (voir ci-dessus les disponibilités)

Art 5 - Le service médical sera assuré par l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs du Languedoc-Roussillon (UNASS) et d'un médecin. Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les concurrents (tes) sur la course. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés (ées) sont couverts (tes) par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants (tes) de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique futur ou immédiat.

Art 6 - Tous les participants devront régler la somme de 14 € pour le 10 km - la somme de 10 € pour le 5 km et 8 € pour la marche

- Chèques à libeller à l'ordre d'Endurance Chrono. Pour inscription sur le site www.endurancechrono.com
 - Chèques à libeller à l'ordre de Zonta Club Nîmes Romaines. Pour inscription à la permanence salle des Costières
- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Art 7 - Pour satisfaire aux mesures de sécurité sanitaires,

- Le ravitaillement :
Précédemment assuré sur le parcours il est supprimé. Il n'y a qu'un seul ravitaillement à l'arrivée pour chacune des disciplines.
- La zone de course :
Les concurrents devront respecter les mesures de sécurité sanitaires
- La zone d'arrivée
Elle est interdite aux non-participants - il n'y a pas de public
- Récompenses
La remise des prix est limitée au premier ou première de chaque course et marche.

LES RECOMMANDATIONS GENERALES et SANITAIRES FONT L'OBJET D'UNE INFORMATION ANNEXE

Le port du masque est obligatoire au départ et à l'arrivée de chaque épreuve.

Art 8 - Lors de cet événement vous risquez d'être pris (ses) en photo - Si vous vous y opposez, veuillez prévenir l'Organisation de la Zontienne.

Art 10 - Tout (toute) concurrent (te) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il ou Elle s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à courir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

